



**Appel à déclaration d'intention de projets  
pour le développement de la filière  
hydrogène en Bourgogne-Franche-Comté**

**ENRgHy2**

**2020-2021**

## Sommaire

|                                                                                    |   |
|------------------------------------------------------------------------------------|---|
| CONTEXTE.....                                                                      | 3 |
| OBJET .....                                                                        | 3 |
| BENEFICIAIRES .....                                                                | 3 |
| NATURE DES PROJETS.....                                                            | 3 |
| MODALITES D'INTERVENTION .....                                                     | 4 |
| CONDITIONS, DEROULEMENT ET ORGANISATION DE L'APPEL A DECLARATION D'INTENTION ..... | 4 |
| CONTACT .....                                                                      | 5 |

## CONTEXTE

Depuis plus de 20 ans, des acteurs régionaux se positionnent sur la filière hydrogène. Une réelle synergie existe déjà entre collectivités, chercheurs et industriels locaux. L'ensemble de la chaîne de valeur est présente et innove tous les jours en région :

- De la recherche avec notamment le FC-Lab jusqu'aux grandes entreprises comme Faurecia, en passant par la certification avec Rougeot Energie...
- De la production d'hydrogène vert ou bas carbone (Saint-Florentin, Tavaux...) jusqu'à la consommation dans les applications stationnaires ou mobiles sans oublier les circuits de distribution qui seront au cœur de la filière.

Cette dynamique collective offre une opportunité immense à notre région :

1. Être un acteur majeur dans la transition énergétique
2. Réaliser notre propre transition vers une énergie verte et bas carbone
3. Associer cette transition à une création significative d'emplois.

Depuis janvier 2016, la Région a investi plus de 12 millions d'euros dans cette filière. La mise en œuvre du méta-projet ENRgHy a permis l'obtention du label Territoire Hydrogène dès 2016. Fin 2019, la Région a annoncé son projet d'accélération de ce développement en votant une feuille de route dotée de moyens significatifs (90 M€). Le plan de relance post-COVID est l'occasion d'aller encore plus vite et plus loin. Nous devons aider à une croissance rapide des usages de l'hydrogène. Ainsi, la filière atteindra rapidement une activité économique stable et vertueuse pour l'environnement.

## OBJET

La Région Bourgogne Franche-Comté, en coordination avec l'ADEME, souhaite donc lancer un programme ENRgHy 2. C'est dans ce cadre qu'elle lance un appel à déclaration d'intention pour tous les projets concernant l'hydrogène sur son territoire : démonstrateur, installation stationnaire, rénovation énergétique de bâtiments, nouvelles compétences industrielles sur la mobilité, hubs énergétiques, écosystèmes de mobilité... Les porteurs pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement sur mesure et d'aides pour l'accélération et l'amplification des projets.

## BENEFICIAIRES

Cet appel à déclaration d'intention s'adresse à tous les acteurs publics et privés implantés en région Bourgogne Franche-Comté : collectivités, associations, centres de recherche, entreprises...

## NATURE DES PROJETS

Tous les projets qui concernent l'hydrogène méritent d'être portés à la connaissance de la Région.

Sans être exhaustif, il peut s'agir de projets de production, d'innovation (équipements, services, procédés, organisation des filières...), de consommation stationnaire ou mobile, de promotion ou d'aide à la diffusion des solutions hydrogène...

Les projets présentés peuvent être individuels ou collaboratifs.

## MODALITES D'INTERVENTION

Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un soutien de la Région. Pour les plus matures, ils pourront bénéficier d'un soutien financier rapide dans le cadre du plan de relance post-COVID.

Tous les projets ont leur place dans cet appel à déclaration d'intention, quel que soit leur degré de maturité. Ils seront accompagnés pour leur structuration et leur développement. L'accompagnement proposé par la région aux projets retenus sera spécifique à chaque projet. Les projets accompagnés seront prioritaires sur les futurs appels à projets Régionaux. Ils pourront aussi bénéficier d'un soutien pour obtenir des aides nationales ou Européennes.

L'accompagnement pourra prendre toutes les formes nécessaires possibles : financier, opérationnel (études de faisabilité, ingénierie...), promotionnel, mise en relation avec les bons partenaires...

## CONDITIONS, DEROULEMENT ET ORGANISATION DE L'APPEL A DECLARATION D'INTENTION DE PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE HYDROGENE

L'appel à déclaration d'intention se déroulera en 3 phases.

### 1. Identification et criblage des projets

La première étape ne demande que très peu de temps :

- **Avant le vendredi 20 novembre 2020 à 12h00** : envoyer votre dossier de candidature à [enrghy2@bourgognefranche-comte.fr](mailto:enrghy2@bourgognefranche-comte.fr). Il devra contenir :
  - une fiche pré-projet remplie
  - une fiche candidat remplie pour chaque partenaire identifié

La transmission de documents administratifs, financiers et comptables (devis, comptes...) n'est pas obligatoire à cette étape.

Les projets seront alors criblés en fonction de leur éligibilité. Le résultat de ce premier tri sera notifié au porteur de projet.

### 2. Co-construction des projets présélectionnés

Les projets sélectionnés seront classés en fonction de leur **maturité** et du **potentiel de retombées environnementales et économiques** :

- Les **projets matures et à haut potentiel** seront immédiatement accompagnés vers un financement à court terme (voir phase 3 ci-dessous)
- Pour les **projets présentant un potentiel significatif et en cours de maturation** les besoins à court terme seront définis avec la Région : études d'ingénierie, accompagnement stratégique, accompagnement dans la recherche de partenaires techniques ou financiers... Un soutien de la Région sera apporté en fonction des besoins identifiés. Une fois ces étapes franchies, les projets pourront alors intégrer la phase 3 de l'appel à déclaration d'intention et bénéficier d'un soutien financier.
- Les **autres projets** feront l'objet de recommandations. Des jalons et un calendrier seront suggérés au porteur de projet. Les projets respectant ce calendrier et ayant tenu compte des recommandations pourront à ce moment bénéficier d'un soutien de la Région et intégrer ultérieurement la phase 3 de l'appel à déclaration d'intention.

### **3. Accompagnement des projets sélectionnés**

Les projets ayant atteint cette étape de l'appel à déclaration d'intention seront prioritaires pour le financement régional.

Pour les projets d'envergure, la Région proposera un appui, via un consultant dûment sélectionné, pour l'identification, le montage et la rédaction des dossiers de demande d'aides nationales ou internationales.

La Région se réserve la possibilité d'auditionner les porteurs de projets à l'issue de chaque phase.

Les projets seront examinés par un comité restreint composé d'un représentant de la Direction de l'économie, d'un représentant de la Direction de la Transition énergétique et d'un représentant de l'Agence économique régionale. En tant que de besoin, et après accord exprès du porteur de projet, il pourra être fait appel à l'avis d'un expert.

## **CONTACT**

Pour tout renseignement ou assistance concernant les dossiers de candidature :

Catherine LEDET

03 81 61 55 36

[Catherine.ledet@bourgognefranche-comte.fr](mailto:Catherine.ledet@bourgognefranche-comte.fr)

Christine BONIN

03 81 61 63 56

[christine.bonin@bourgognefranche-comte.fr](mailto:christine.bonin@bourgognefranche-comte.fr)